



PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL ORDINAIRE DU SIRAH SUR L'ARNON

- 29 novembre 2023 -

En l'an deux mil vingt-trois, le 29 novembre à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 22/11/2023

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 1

Secrétaire de séance : M. THOMAS François

Etaient présents : Gilles HÉRAULT (Ardenais), Fabrice AUPETIT (Beddes), Jacques FRAULAUD (Culan), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Patrice BARRET (Le Châtelet), Dominique CHAMPAGNE (Lignièrès), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), Pascal LEJOT (Maisonçais), Michelle RIVET (Marçais, Suppléante), Bruno CHAGNON (Reigny), Pascal ALADENISE (Rezay), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Florence LERUDE (Sidiaillès), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Fabien CLÉMENT (Vesdun)

Pouvoirs : Monsieur Jean-Pierre GORGE a donné pouvoir à Monsieur Gilles HÉRAULT

Etaient absents : Claude DESABRES (Châteaumeillant), Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), Isabelle RIBAudeau-HUE (Montlouis), Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignièrès), Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Gérard BEDOILLAT (Venesmes), Angélique WOZNIAK (Villecelin)

Etaient absents excusés : Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Patrick BISSON (Ineuil), Pascal COLLIN (Marçais), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges)

Etaient présents également à la réunion : Samuel MAUBERT (chargé de mission), Sylvie CAMPOS (secrétaire)

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 12/09/2023
2. Délibération concernant l'adhésion au contrat Concert'Eau (intervention de Mme Ardiét, animatrice contrat territorial Concert'Eau, accompagnée de Mme Villemin, service de l'eau – département 18)
3. Délibération concernant la participation à la mise en place de la ZEC en amont de la commune de Lignièrès dans le cadre du PEP Cher Amont

4. Délibération concernant le renouvellement du CDD du chargé de mission + changement d'indice de traitement
5. Délibération concernant le changement de logo du SIRAH
6. Délibération portant création du futur site internet du SIRAH
7. Questions diverses : avancement du CTMA, Travaux sur la Goutte Noire, mise en place du RIFSEEP...

Monsieur le Président débute la réunion à 10h00.

Un secrétaire de séance est désigné : M. Thomas FRANÇOIS

Préambule : Monsieur le Président informe l'assemblée de l'élection de nouveaux délégués :

- Commune de Lignières, suite à la délibération du CDC Arnon Boischaut Cher du 27/09/23, **M. CHAMPAGNE Dominique** est reconduit comme titulaire et **M. Francis ANDRÉ** est élu délégué suppléant ;
- Commune de Montlouis, suite à la délibération du CDC Arnon Boischaut Cher du 22/11/23, **Mme RIBAudeau-HUE Isabelle** est reconduite comme titulaire et **M. Gérard FRANÇOIS** est élu délégué suppléant ;
- Commune de Saint-Hilaire en Lignières, suite à la délibération du CDC Berry Grand Sud du 15/11/2023, **M. Francis PERROT** est reconduit comme titulaire et **M. Gérard AUBRY** est élu délégué suppléant.

POINT N°1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12/09/23 (Annexe 1)

Monsieur le Président précise qu'à la demande de Mme Brautigam, et pour la bonne compréhension de tous, un lexique des abréviations (sigles, acronymes) utilisés lors des réunions sera joint aux procès-verbaux. Ce dernier sera alimenté au fur et à mesure.

Il demande aux membres présents s'ils ont des observations concernant le procès-verbal du 12/09/2023.

Mme LERUDE formule une observation :

Elle aurait souhaité que figure sur le dernier compte-rendu que les zones humides identifiées lors de l'étude d'inventaire du SAGE n'ont pas fait l'objet d'un débat lors de la CLE du SAGE Cher amont. Elle craint que ces zones deviennent « sanctuarisées » (terme utilisé par M. BOURDEAU-GARREL lors de sa présentation) et que, de ce fait, les propriétaires ne puissent plus aménager leurs terrains à leur convenance.

Le Président invite à présent le Comité Syndical à approuver le procès-verbal du 12/09/23

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	1 (Mme Lerude)	1 (M. Van Coster)

Le Comité syndical approuve à la majorité le procès-verbal du 12/09/2023.

POINT N°2. DELIBERATION CONCERNANT L'ADHESION AU CONTRAT CONCERT'EAU

M. le Président précise que ce sujet a été abordé lors du dernier comité syndical.

Il s'agit d'un CTGQQ (Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative) qui s'inscrit dans une démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau. Ce projet couvre les 2/3 du Cher. Le SIRAH ne fait pas partie actuellement des signataires de ce contrat car au moment de son élaboration nous n'avions pas encore de chargé de mission.

La première phase de ce contrat arrivant à son terme, il nous est proposé de participer à cette action pour sa deuxième phase. Dans ce cadre, le Syndicat sera amené à participer à la sensibilisation des scolaires et des riverains sur la préservation et le rôle des cours d'eau (environ 8 animations par an).

Monsieur le Président laisse la parole à Mmes Marie ARDIET et Virginie VILLEMEN.

Les intervenantes se présentent et commentent leur diaporama Powerpoint.

Il est à noter que 3 autres syndicats de rivières du Cher participent déjà à ce contrat : SIAB3A, SMAAVA et SIVY.

En outre, le contrat Concert'Eau prévoit le partage d'informations entre les différents acteurs du comité de pilotage.

En ce qui concerne l'action 2D2 (à laquelle participerait le SIRAH), seront mises en place :

- 3 animations par an et par syndicat (soit 9 en tout) dans le cadre de projets pédagogiques
- 5 animations par an et par syndicat (soit 15 au total) dans le cadre d'actions d'information.

Le bilan financier pour le SIRAH s'élèverait finalement à **2 000€ sur les 3 ans** du contrat (soit environ 667€/an). Il n'y aura pas d'investissement supplémentaire de la part des syndicats.

Mme ARDIET conclut en déclarant que c'est un programme d'action très complet.

M. le Président remercie les intervenantes et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Mme RIVET déclare qu'elle est d'accord pour la participation du syndicat mais s'étonne de la part prépondérante du monde agricole dans ce contrat alors que l'eau potable est peu représentée. Les éleveurs ont pourtant de nombreux besoins et risquent de subir des manques.

Mme VILLEMEN explique que le contrat Concert'Eau est un outil et que les actions retenues sont évidemment liées au financement de l'Agence de l'Eau, d'où l'importance du volet agricole. De plus, les échanges autour de ce programme d'actions ont eu lieu sur une durée très contrainte.

Néanmoins, il y aura un partage d'informations sur le volet eau potable.

Mme ARDIET assure qu'il y aura un accompagnement des éleveurs concernant les alternatives à l'eau potable, notamment des mesures de concertation avec la laiterie Triballat (RIANS).

Mme LERUDE intervient pour signifier qu'elle n'a pas apprécié que le SAGE ait voté l'adhésion du SIRAH dans ce contrat sans que celle-ci ait fait l'objet d'une délibération. Elle trouve cela inélégant.

M. le Président répond à Mme LERUDE qu'il y a beaucoup de choses qu'elle n'apprécie pas mais qu'on ne va pas épiloguer plus longtemps sur la question car il faut avancer. Il l'invite encore une fois à faire des propositions cohérentes.

Mme LERUDE estime que :

- Certaines études sont redondantes et qu'au final on s'y perd.
- Les sommes en jeu sont colossales.

Mme VILLEMEN affirme qu'il n'y a pas de doublons dans ces études mais qu'elles sont, au contraire, complémentaires. Il y a une cohérence dans les différentes démarches même si elles peuvent parfois sembler complexes. L'Etablissement Public Loire veille à ce que les études ne se dédoublent pas et que les décisions soient prises avec le plus de clarté possible.

Mme Ardiet complète en disant qu'on ne fait jamais deux fois les mêmes études et que nous avons de la chance d'agir au sein d'un territoire aussi dynamique. Elle ajoute également que ces études sont complexes mais qu'elles trouveront une cohérence sur le long terme.

Mme RIVET trouve intéressante la mutualisation des actions et se dit favorable à des animations auprès des écoles qui bénéficient rarement d'actions de la part d'intervenants experts.

M. le Président précise qu'il est du devoir du Syndicat d'animer son territoire et de participer à ce genre de projet.

Le Président invite à présent le Comité Syndical à voter concernant l'adhésion au contrat Concert'Eau

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	1 (Mme LERUDE)	4 (MM. ALADENISE, BARRET, CHAGNON, GAILLARD)

Le Comité syndical vote à la majorité l'adhésion du SIRAH au contrat Concert'Eau.

POINT N°3. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA PARTICIPATION À LA MISE EN PLACE DE LA ZEC EN AMONT DE LIGNIÈRES DANS LE CADRE DU PEP CHER AMONT

M. le Président rappelle qu'une présentation a été faite à ce sujet par Mme Perrine THOMAS lors de la réunion du 12/09 et divers documents ont été fournis aux délégués afin d'alimenter leur réflexion. Il explique aussi qu'avant la réunion, le Syndicat a pris contact avec la commune de Lignièrès afin d'avoir son point de vue sur cette étude.

Il demande à l'assemblée s'ils ont des remarques ou questions à ce sujet.

M. CHAMPAGNE se montre surpris du risque d'inondation recensé sur la carte (zone LIG999) car il ne se souvient pas qu'il y ait eu de débordement à cet endroit...

Mme BRAUTIGAM s'inquiète pour les gens qui habitent sur les zones d'expansion de crues (quelques fermes isolées).

Mme LERUDE repose la question de la compensation financière pour les propriétaires dont les terrains vont être noyés et craint que, sans financement à l'appui, on crée une servitude de fait sur ces parcelles.

Le Président répond que rien n'est prévu et que ces zones sont de toutes manières régulièrement inondées.

Mme LERUDE regrette le fait qu'on oppose actuellement la libre circulation de l'eau et la biodiversité.

M. le Président répond qu'en effet il est impératif de faire bouger les choses au niveau de l'Administration.

Le Comité Syndical est à présent invité à voter la mise en place de la ZEC

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	1 (Mme LERUDE)	8 (Mme BRAUTIGAM, MM. ALADENISE, BARRET, CHAGNON, CLÉMENT, FRAULAUD, GAILLARD, VAN COSTER)

Le Comité syndical vote à la majorité la mise en place de la ZEC en amont de Lignières.

POINT N°4. RENOUELEMENT DU CDD DU CHARGÉ DE MISSION + DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AUGMENTATION DE SON INDICE DE TRAITEMENT

Par délibération du comité syndical en date du 09/09/2022, portant création d'un emploi non permanent à temps complet d'un agent contractuel sur le grade d'Ingénieur, le Sirah a procédé au recrutement, de M. Maubert Samuel en vue de mener à bien le projet « préparation et mise œuvre du Contrat Territorial Milieu Aquatique » qui requiert des compétences techniques spécifiques.

Vu que ce projet n'est pas arrivé à son terme,

Vu que M. Maubert a donné entière satisfaction lors de ce premier contrat et qu'il a déclaré vouloir poursuivre sa collaboration avec le syndicat,

Il est proposé à l'assemblée de reconduire M. Maubert Samuel sur son poste de chargé de mission, dans les mêmes conditions d'exercice mais pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 04/12/2025.

Par ailleurs, considérant que les résultats de l'entretien professionnel du 06/11 et la future évolution de ses fonctions justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressé, il est proposé de porter son indice brut, initialement fixé à 528, à 565 (soit un indice majoré de 478).

Avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Gain net mensuel pour Samuel MAUBERT = 34.32 €, soit **411,84 net** sur l'année

Le Comité Syndical est invité à approuver ces conditions de renouvellement de contrat et d'inscrire au budget 2024 les montants afférents

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1 (Mme LERUDE)

Le renouvellement du contrat de M. MAUBERT Samuel est accepté par Le Comité syndical dans les conditions proposées.

Départ de Monsieur BARRET à 11h20. Le nombre de suffrages passe à 18 voix.

POINT N°5. DELIBERATION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE LOGO DU SIRAH

En vue de la création de notre futur site internet, les agents du Sirah ont travaillé sur l'identité visuelle du syndicat afin d'élaborer une charte graphique cohérente. Ils ont donc proposé à l'assemblée 4 nouveaux logos lors de la dernière réunion.

Les avis ont été très partagés.

Du coup, **en tenant compte des observations des uns et des autres**, nous avons créé ce nouveau logo définitif que nous vous proposons d'adopter.

Le Comité Syndical est invité à adopter le nouveau logo du Sirah

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	1 (Mme LERUDE)

Le Comité syndical adopte à la majorité le nouveau logo du SIRAH sur l'Arnon.

POINT N°6. DELIBERATION PORTANT CREATION DU FUTUR SITE INTERNET DU SIRAH

M. MAUBERT explique qu'afin de promouvoir son image, de faciliter l'échange d'informations et de faire connaître son activité, le SIRAH sur l'Arnon souhaite se doter d'un site internet début 2024.

Les agents du Sirah proposent de créer et animer le site par leurs propres moyens et souhaitent garder la main sur le site à tout moment.

Il précise que le fait de passer par un prestataire externe pourrait coûter entre 2000 et 6000€ et que le syndicat préfère s'en passer même si c'est chronophage.

Les seuls frais incompressibles seront l'hébergement et le nom de domaine plus certains outils pour construire le site.

Le Syndicat a besoin d'un site Internet avec un stockage suffisant pour ses activités (photos, vidéos, délibérations...). En outre, il vaut mieux que les données soient hébergées en France. Ainsi, nous avons identifié deux hébergeurs préférentiels : O2Switch et Ionos. A noter que ces derniers acceptent le paiement par mandat administratif et que le service assistance de Ionos est particulièrement apprécié par les utilisateurs.

Les agents estiment le coût de revient de la création et la gestion du site à une fourchette de 90 à 150€/an.

Monsieur le Président salue le travail du chargé de mission et de la secrétaire.

Le Comité Syndical est invité à valider la création du site internet du Sirah

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

Le Comité syndical vote à l'unanimité pour la création d'un site internet pour le SIRAH.

POINT N°7. QUESTIONS DIVERSES

- Avancement du CTMA :

M. MAUBERT rappelle que la phase 2 a démarré en juin et que l'on attend les rendus finaux du bureau d'étude en fin de mois. Un COTECH aura lieu le 13 décembre, suivi d'un COPIL en janvier 2024.

- Travaux à venir

Le Syndicat prévoit d'organiser des travaux sur la commune de Châteaumeillant, au niveau de 3 endroits très végétalisés où l'eau est susceptible de déborder.

Ces derniers consisteraient principalement à enlever des atterrissements sédimentaires sur le cours d'eau de la Goutte Noire, notamment à côté de l'école primaire. Afin de réaliser ces derniers, le Syndicat a fait faire des devis à deux entreprises : Fred TP et TTR. Lesdits devis ont été présentés aux membres du Bureau. Le coût s'élèverait à 22000€ au total.

M. MAUBERT a fait parvenir à la DDT un cahier des charges du projet accompagné des plans de masses des sites, des photos et du document de demande préalable de travaux en cours d'eau. Pour l'heure nous attendons la réponse de la DDT du Cher.

Monsieur le Président déplore les lenteurs et lourdeurs administratives.

Mme RIVET confirme qu'il faut toujours beaucoup de temps pour obtenir une DIG.

M. FRAULAUD propose de faire remonter notre mécontentement au Préfet.

Mme LERUDE revient sur l'étude concernant les zones humides et cite l'exemple de l'Allier où on ne rentre chez les propriétaires qu'avec leur accord alors que chez nous un arrêté préfectoral suffit.

Mme RIVET souligne qu'il y a beaucoup d'enjeux autour des zones humides qui hébergent des espèces en régression, ainsi que leur rôle par rapport au réchauffement climatique. D'où l'importance de les cartographier régulièrement...

- RIFSEEP

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) est un complément facultatif de rémunération. Il remplace progressivement l'ensemble des primes et indemnités existantes attribuées par les collectivités territoriales.

Il se compose de 2 parts : une part fixe dénommée IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et une part variable dénommée CIA (complément indemnitaire annuel).

Il doit faire l'objet d'une délibération prise après avis obligatoire du Comité social territorial.

A ce jour, la rémunération des agents du SIRAH ne comporte aucune prime.

Ce type de prime permettra d'augmenter l'attractivité du Syndicat. Il serait donc judicieux que l'assemblée envisage la mise en place du RIFSEEP au bénéfice à la fois des agents contractuels et de futurs titulaires éventuels.

Le Président informe l'assemblée que les agents vont travailler sur cette question et feront une proposition à la prochaine réunion.

Sans autre question, le Président lève la séance à 11h50.

Le Président

F. AUPETIT



La Secrétaire de séance

F. THOMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. THOMAS', written over a horizontal line.

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

ASTER : Animation et Suivi des Travaux En Rivière

CDC : Communauté De Communes

CDG : Centre De Gestion

CTGQQ : Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative

COFIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

CST : Comité Social Territorial

CTMA : Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

ENS : Espaces Naturels Sensibles

EPTB : Etablissement Public Loire

FPT : Fonction Publique Territoriale

IBC : Indicateur de Biodiversité et de Connectivité

PEP : Programme d'Etude Préalable

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

REH : Réseau d'Evaluation des Habitats

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

ZEC : Zones d'Expansion des Crues